

Le projet de destruction de l’étang de Carcraon(35) provoque de gros remous, alors qu’il semble, curieusement, qu’aucune étude(1) robuste préalable ne soit engagée avant les palabres ?
La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité n’est pas considérée dans ce projet particulier : l’avis des élus et des citoyens n’est pas requis. Ils peuvent juste s’insurger, mais cela ne sert à rien.

Ce projet de destruction devrait être logiquement suivi par celui de l’étang de Marcillé-Robert, selon le principe d’égalité et d’équité ?

Il nous semble en effet cohérent de traiter les sujets et les analyses de manière justes et impartiales.
Surtout lorsque les circonstances sont similaires :
– un étang à proximité en aval,
– de contenance équivalente,
– recevant l’eau polluée de l’étang litigieux en amont,
– avec une masse d’eau strictement qualifiée du même « *mauvais état écologique* ».
Le diagnostic devrait donc être identique ? Il faudrait le détruire (2).

Ce qui deviendrait subitement rédhibitoire pour l’étang amont pour le prétendu bien de la nature, doit être appliqué à l’étang à 5-6km en aval.
Il devrait donc lui aussi être détruit pour les mêmes raisons ?

A défaut, le discours de la FD de pêche(35) n’est guère crédible :
– nous lui suggérons d’invoquer le changement climatique qui affecterait l’un et qui bénéficierait à l’autre, ou toute autre analyse aussi improbable ?
– y aurait-il une inimité non avouée à l’encontre de l’APPMA de l’étang de Carcraon ?
Nous n’avons pas le dessous des cartes, mais toute cette agitation, préjudiciable aux territoires ruraux, n’est pas raisonnable.

Sur le dogme général

Les pollutions :
On reste dans le paradigme du « *tout, le plus vite possible dans l'océan* ». La technique nationale pour diminuer les pollutions terrestres (pour atteindre aléatoirement le « *bon état 2060* » ?)
Ensuite, les mêmes auteurs de ces pratiques irresponsables et funestes déploreront la disparition des espèces migratrices et de l'aquaculture marine.
Ce comportement est assez désinvolte quand les prescriptions imposent légitimement aux paysans, aménagements routiers et industriels des bassins de décantation.
Le plan d'eau est pollué ? Admettons donc sa fonction de luxueux bassin de décantation en le léguant pollué à nos enfants. Ils auront probablement inventé des nouveaux process de dépollution puisque nous ne voulons pas nous donner les moyens de traiter le sujet(3).
La nature originelle:
Des sites artificiels créés de la main de l'homme il y a plusieurs siècles, qualifiés « *naturels* » aujourd'hui, desquels l'homme devrait maintenant être exclu est une outrance intellectuelle.
Les nouvelles considérations dites écologistes, s'appuyant la plupart du temps sur les aménagements humains du passé, ont quelque chose intellectuellement de très déloyal : au lieu au 21ème siècle d'exclure l'humain de ce qu'il a permis d'obtenir, il serait pertinent de tenter de dupliquer ailleurs ce qu'il a construit pour aggrader la nature et créer des biotopes qui pourraient faire, peut-être un jour(4), l'objet de futurs classements environnementaux.

Les paradoxes du Docteur Jekyll et de Mr Hyde

D'un côté les Fédérations départementales de pêche louent des milliers d'hectares de lacs et d'étangs, en ont achetés des milliers d'hectares depuis la DCE 2000 et en ont encore acquis récemment.
De l'autre, ces mêmes FD de pêche et la FNPF sont administrativement hostiles aux plans d'eau privés, s'opposent dans chaque CODERST à tous les dossiers « loi sur l'eau » pour des projets d'aménagements privés.
Les plans d'eau privés réchauffent l'eau, favorisent l'évaporation et piègent les sédiments au contraire des plans d'eau « fédéraux » irréprochables puisque leurs propriétaires/locataires sont statutairement protecteurs du milieu naturel.

Volet administratif

Ce projet de destruction doit faire l'objet d'un dossier « demande d'autorisation loi sur l'eau ».

Les contradictions du volet environnemental :
Quand on observe avec quelle approche superfétatoire les dossiers de très petits étangs sont instruits, la perspective de destruction d'une ZNIEFF de 90ha aurait dû être immédiatement censuré par la DDT et la DREAL. Sinon, comme accorder la moindre crédibilité aux services de l'Etat fermant les yeux pour un grand étang et exigeant moult prescriptions pour un petit ?
Réponse : par le simple fait que la jurisprudence française confirme qu'il s'agit d'un simple inventaire ne créant pas de mesure de protection réglementaire.

Des intérêts cachés de la FD de Pêche ?

Sachant que la FD de pêche a acquis cet étang (~1987) sur des financement(s) propre(s) ou assortis de fonds publics ? (rechercher l'argumentaire de l'époque ayant présidé à valider cette acquisition pour lever des fonds ?).

Considérant que la FD de pêche n'hésite pas à mécontenter l'AAPPMA et les pêcheurs locaux,
Considérant qu'il n'y aura plus de vente de permis annuel par l'AAPPMA sur le site détruit,
Considérant qu'elle a choisi d'affronter tous les opposants à la destruction de l'étang (population locale, élus compris),
Considérant que la FD de pêche n'a pas pour vocation à prendre des décisions qui lui portent préjudice,
Il n'est pas impossible d'imaginer qu'elle aurait prévu de négocier de substantielles compensations ? De quelle(s) nature(s) ? Avec quel financeur(s) public(s) ?

Notre avis

● L'AAPPMA a les moyens de couper-court à ce projet en ne signant rien, en tant que co-indivisaire.
● La Fédération de pêche a acquis en 1987 cet étang en toutes connaissances de cause -technique notamment- sur l'accumulation sédimentaire depuis le 13ème siècle,

● **Le problème n’est donc manifestement pas l’étang, mais la pollution**.
● Vidanger l’eau polluée et l’envoyer dans l’étang de Marcillé-Robert, géré par une autre AAPPMA, ne réglera pas le sort des sédiments pollués, entre autres aux PFAS (polluants dits éternels), dont la FD de pêche restera propriétaire.
Ils devraient donc être extraits par les protecteurs du milieu pour effectivement protéger le milieu naturel, par traitement et mise en décharge.
Toujours au visa du principe d’équité et d’égalité.

Et quand elle sera produite, elle sera -à n’en pas douter- conforme aux objectifs du mandant qui paye l’étude, avec financement probable de l’agence de l’eau favorable aux destructions d’ouvrages pour atteindre le « bon état 2015 » -qui fut un échec durable-.
Détruire et construire, tout le monde comprend.
« Effacer », c’est une faute que l’on doit effacer. Tout le monde comprend.
Présent depuis le 13ème siècle, il serait devenu une « faute » récente depuis que le Ministère milite en faveur des destructions d’ouvrages multiséculaires.
Nous ne partageons pas du tout cette doctrine aveugle.
L’étang est alimenté -entre autres- par les stations dites d’épuration en amont.
Les échecs depuis 2000 sur la prétentieuse renaturation de la nature et les chantiers ERC sont cuisants, nonobstant les millions d’euros dilapidés.

Ille-et-Vilaine : ils manifestent contre la possible disparition d’un étang

Mardi 3 décembre 2024, une soixantaine de personnes se sont mobilisées à Châteaugiron (Ille-et-Vilaine) pour exprimer leur mécontentement face au projet d’effacement d’un étang.



Le sous-préfet Gilles Traimond est venu échanger avec les opposants au projet d’effacement de l’étang de Carcraon, situé au sud de Vitré (Ille-et-Vilaine). ©Le Journal de Vitré

Par **Maxime Turberville**Publié le 3 déc. 2024

Voir mon actu Suivre Le Journal de Vitré

« Non à la destruction de **l’étang de Carcraon** ». C’est le message qu’ont souhaité faire passer les opposants au projet d’effacement du plan d’eau de 90 hectares situé au sud de **Vitré** (Ille-et-Vilaine).

Mardi 3 décembre, une **soixantaine de personnes** – essentiellement des pêcheurs et des riverains – ont manifesté bruyamment devant l’Orangerie à Châteaugiron (Ille-et-Vilaine) vers 9 h.

À lire aussi

Pays de Vitré : cet étang pourrait disparaître, ils lancent une pétition
La solution de l’effacement fait réagir

C’est ici, dans les locaux d’Eaux et Vilaine, que se tenait une réunion avec la **Fédération de pêche d’Ille-et-Vilaine**, la Gaule Guerchaise, le sous-préfet, des collectivités territoriales et des maires.

Un rendez-vous « privé » auquel la presse n’a pas pu assister, mais qui avait pour objectif de réunir les différents acteurs du sujet afin d’évoquer les **problématiques de l’étang**.

Il s’agit notamment de la masse d’eau présentée en « **mauvais état écologique** » par la Fédération de pêche d’Ille-et-Vilaine, propriétaire de l’étang à 75 %. Le reste (25 %) appartenant à La Gaule Guerchaise, l’association de pêche locale.

Dans une interview accordée au *Journal de Vitré* il y a quelques semaines, le président de la Fédération, **Jérémy Grandière**, défendait « l’enjeu écologique » et évoquait la solution de l’effacement afin de « reconquérir la masse d’eau ».
Une annonce qui n’a pas manqué de faire réagir les pêcheurs locaux, des riverains

et ceux attachés à l’étang.

« On ne parle que de l’effacement et nous présente aucune autre solution », s’agace **l’association Carcraon environnement,** présente mardi devant les locaux d’Eaux et Vilaine.

Sur l’état écologique de la masse d’eau, les membres de Carcraon environnement souhaitent avoir des « chiffres et des analyses. Les dernières données retrouvées datent de 2017 ».

« Cela fait mal au cœur »

L’association, qui n’a pas été conviée à la réunion, attend désormais qu’on lui présente un « projet bien ficelé ».

Pour elle, l’effacement aurait des répercussions importantes sur ceux qui profitent du plan d’eau, notamment les riverains et les pêcheurs.

« On ne va pas faire disparaître un étang de 800 ans ! », s’exclame l’association qui espère avoir « le soutien des élus » dans son combat.

Mardi, de nombreux pêcheurs étaient également présents. Certains avaient des pancartes en mains sur lesquelles on pouvait notamment lire « Pêcheurs en colère » ou « Pas de poissons morts à Carcraon ».

« Cela fait mal au cœur. C’est indigne », amorce un l’un d’entre eux. Ce pêcheur de La Gaule Guerchaise fait partie des propriétaires d’une cabane. Il y en a environ 150 autour de l’étang.

Il n’y a pas de pollution. C’est d’un ridicule total. On nous parle de la fausse renoncule (une espèce de plante envahissante), mais il y en a partout. Pour l’envasement, c’est logique car la sortie est plus haute que le fond de la rivière.

Un pêcheur

À ses côtés, un couple de retraités se désole également du projet d’effacement.

« Mon mari fait des photos et il a vu du **martin-pêcheur**. Cet oiseau est un indicateur de la qualité de l’eau. On voit également le balbuzard pêcheur », témoigne cette habitante de La Guerche qui vient régulièrement se promener à Carcraon avec ses petits-enfants.



Des opposants au projet d’effacement de l’étang de Carcraon se sont mobilisés, mardi 3 décembre, à Châteaugiron. ©Le Journal de Vitré

La décision reviendra aux propriétaires

Avant que la réunion ne débute, le sous-préfet **Gilles Traimond** est venu échanger avec les manifestants. « La préoccupation de l’État, c’est la qualité de l’eau », a martelé le représentant de l’état sur le territoire. Il a annoncé également que la transparence sera faite sur le dossier.

Le sous-préfet a rappelé aussi que la décision sur l’avenir de l’étang reviendra aux propriétaires, la Fédération de pêche d’Ille-et-Vilaine et la Gaule Guerchaise.

Des études doivent être menées pour avoir des données précises sur l’état de l’étang (lire encadré).

« Aucune solution n’est arrêtée à ce jour »

Dans un communiqué transmis en fin de journée, Eaux & Vilaine explique les contours du rendez-vous de ce mardi 3 décembre.
« Une réunion s’est tenue portant sur les plans d’eau de Carcraon et de Marcillé Robert afin que les principaux acteurs du territoire discutent de ce qu’il pourrait

être fait pour éviter une impasse écologique. La situation écologique des plans d’eau est très dégradée. Les propriétaires des plans d’eau, l’État et les collectivités territoriales veulent prendre leur responsabilité et ne pas se contenter de regarder ailleurs. Ils se sont mis d’accord pour engager des études afin de faire le bilan de la situation scientifiquement, sérieusement. »
Ces études, menées par Eaux et Vilaine, se dérouleront sur une période allant de 18 à 24 mois. L’histoire et l’impact paysager seront pris en compte.
« De l’évaluation de la situation, il faudra passer à l’analyse les causes qui peuvent être multiples. Et il faut quelques fois tout un cycle annuel pour comprendre le fonctionnement d’un milieu. »
Dans les résultats d’analyse, il y aura probablement « plusieurs causes croisées » qui expliqueront l’état dégradé des plans d’eau concernés.
Eaux et Vilaine explique « qu’aucune solution n’est arrêtée à ce jour et l’ensemble des scénarios sera étudié en concertation et en transparence avec les parties prenantes ».
Eaux et Vilaine conclut : « Dans l’intérêt de la qualité de l’eau, de la faune et de ceux qui vivent avec ce plan d’eau il faut prendre le dossier à bras de corps. Dans le cadre du changement climatique, ne rien faire, c’est à coup sûr condamner le milieu et tout ce qui y vit. L’ensemble des participants a comme objectif l’amélioration de la qualité de l’eau et de la biodiversité. »

Suivez toute l’actualité de vos villes et médias favoris en vous inscrivant à Mon Actu.